

Terrain inégal; sol calcaire et argilo-sablonneux; — agriculture; bois. — Mines de fer, carr. de moellons et de chaux.

Cours d'eau: trois ruisseaux.

Eglise de 1837. — Châteaux de la Gotte et de la Roubenne.

Ci-devant pays de Liège. — Le domaine de Nandrin appartenait dès le XI^e s. à la collégiale Saint-Paul. L'an 1181, le chapitre céda le domaine de Nandrin à l'évêque de Liège; à partir de cette époque Nandrin appartient à la mense épiscopale et n'eut d'autre seigneur que le prince. Toutefois celui-ci engagea la seigneurie du village, en 1619, à Philippe Le Rousseau dit du Saint-Esprit et à Jean de Méan à chacun pour moitié. — Il y avait une haute cour de justice.

Population en 1816, — 471 habitants.

» » 1840, — 910 »

» » 1890, — 1,230 »

NANINNE, commune de la prov. de Namur; à 7 1/2 kil. de Namur, à 2 1/2 kil. de Dave, et à 201 m. d'altitude au seuil de l'église.

Pop. 955 hab.; — sup. 601 hect.

Arr. adm., jud., et cant. de j. de p. de Namur.

— Ev. de Namur.

Sol argilo-sablonneux; minerai de fer; — agriculture. — Carr. de pierre de taille, de moellons, de meules, de terre plastique, de sable; verreries.

Eglise, de 1874, en style roman.

Dave, Naninne, Monceau: ancienne seigneurie hautaine. Le fief de Naninne appartient à Fastré de Naninne, à son frère Hustin, et à Jean de Naninne, fils de Hustin (1411). — Mairie de Namur.

Naninne(s) fut détaché de Dave et érigé en commune distincte par arrêté royal du 24 mai 1859. — Pop. en 1890, — 970 hab.

1914. — Dès les premiers jours d'août des troupes belges s'installèrent à Naninne. Après la chute du fort d'Andoy (24 août) les premières troupes allemandes pénétrèrent au village. Revolver au poing, elles s'installèrent dans les maisons. Le 26, arrivée de nouvelles troupes et nouvelles réquisitions. Vers 11 h. du matin, trois villageois (le père et ses deux fils) furent tués dans les campagnes par un soldat qui prétendait que les civils avaient tiré!... Le plaideur du curé préserva le village de mesures de rigueur.

NAOME, comm. de la prov. de Namur, sit. sur un plateau légèrement incliné vers le N.-O.; à 48 1/2 kil. de Dinant, à 15 kil. de Gedinne, à 3 1/2 kil. de Carlsbourg, et à 379 m. d'altitude au seuil de l'église.

Pop. 370 hab.; — sup. 1,297 hect.

Arr. adm. et jud. de Dinant; cant. de j. de p. de Gedinne. — Ev. de Namur.

Terrain lég. ondulé; sol argileux; — agriculture. — Etangs.

Anc. seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, relevant en fief de la seigneurie de Bohan et en arrière-fief de celle d'Orchimont. Elle était tenue en 1290 par Gérard Pailles de Bouillon. Marguerite de Mouzay, dame de Dohan et de Naomé, épousa, en 1500, Florent Lardinoy de Ville, seigneur de Vaux-Chavanne et de Sclassin, capitaine-prévôt de Herbeumont.

Le dernier seigneur de Naomé, Philippe-Godefroid, vicomte de Lardenoy de Ville, fut tué par les révolutionnaires français, le 17 août 1793, et son château fut brûlé. Le château des seigneurs de Naomé occupait l'emplacement de la maison qui se trouve actuellement à droite de l'église. — Pour le spirituel, l'église de Naomé était filiale de l'église paroissiale de Graide. — On trouve: *Aldemega, Nelma, Aumés, Aumeis, Waumez, Aomez, Naomez*, etc. — Cette

localité est mentionnée pour la première fois dans la charte de l'abbé Albéric (770-779).

Population en 1890, — 347 habitants.

NASSOGNE, comm. de la prov. de Luxembourg, sit. sur une colline; à 13 1/2 kil. de Marche et de Saint-Hubert, à 3 kil. d'Ambly, et à 384 m. d'altitude (seuil de l'église).

Pop. 925 hab.; — sup. 2,821 hect.

Arr. adm. et jud. de Marche; ch.-l. de cant. de j. de p. — Ev. de Namur.

Terrain inégal; sol schisteux; la terre végétale repose sur une couche argileuse très profonde; — agriculture. — Ouvrages en boissellerie et comm. de bois; instr. aratoires; tannerie. Forêts.

L'église fut reconstruite en 1661, incendiée en 1673 et en 1782. — Château du Carmel.

Ce bourg, situé au centre des Ardennes, est cité au IV^e siècle sous le nom de *Nasonacum* ou *Nassonacum*, dans les lois rappelées au code Théodosien, et qu'y promulgua en l'an 372 l'empereur Valentinien. Ce prince passa la plus grande partie de son règne dans le pays des Tréviriens, dont dépendait Nassogne. Cette localité était considérée comme ville en 1274; c'est à cette époque que Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, sur les terres de qui était placé Nassogne, lui accorda l'affranchissement du droit de morte-main. — Saint Monon, l'un des prédicateurs de l'évangile dans les Ardennes, y fut assassiné vers 636. — Nassogne passa successivement aux seigneurs de Monjoie, de Durbuy, de Houffalize, à Wenceslas de Luxembourg, aux comtes de Namur, aux de la Marck; cependant les moines de Saint-Hubert restèrent toujours les seigneurs tréfonciers de Nassogne. — En 1563, la vouerie de Nassogne appartenait à la comtesse Marguerite de la Marck et d'Aremerg, laquelle porta cette terre dans la maison de Ligne par son mariage avec Jean de Ligne, baron de Barbençon.

Nassonia, 1055, 1064; *Nasania*, 627.

Population en 1815, — 863 habitants.

» » 1840, — 1,000 »

Superficie » » , — 2,952 hectares.

Population » 1890, — 1,225 habitants.

» » 1910, — 1,230 »

Superficie » » , — 2,821 hectares.

NATOYE, comm. de la prov. de Namur, sit. sur la route de Namur à Arlon; à 17 kil. de Dinant, à 7 kil. de Ciney, à 3 kil. de Braibant, et à 239 m. d'altitude au seuil de l'église.

Pop. 1,120 hab.; — sup. 1,483 hect.

Arr. adm. et jud. de Dinant; cant. de j. de p. de Ciney. — Ev. de Namur.

Terrain entrecoupé de coteaux et de vallons; sol calcaire, revêtu d'une couche argilo-sablonneuse; — agriculture. — Exploit. et comm. de bois; carr. de pierre de taille, de moellons, de pierres à chaux, de terre plastique.

Cours d'eau: le Bocq, affl. de la Meuse; ruisseau de Natoye.

Eglise de 1902-03. — Château féodal de Mouffrin.

— Château de Skeuvre. — Château de Francesse.

On a trouvé sur son territoire des monnaies romaines. Le village est traversé par la voie romaine de Ciney à Namur.

Natoye, 1237; *Natoie*, id.; *Natoye*, XIII^e s.; *Natoye*, 1361; *Latoie*, *Latoie*, 1447.

Anc. seigneurie hautaine qui a appartenu successivement à la maison de Rougrave, au sieur Dechaveau, lieutenant bailli des bois et forêts, et au sieur Dechaveau, avocat au conseil provincial de Namur. — On y trouvait les seigneuries de *Miannoie* et de *Mouffrin*.

EUG. DE SEYN

Membre de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE

DES

COMMUNES BELGES

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE - ARCHÉOLOGIE

TOPOGRAPHIE - HYPSONÉTRIE

ADMINISTRATION -- INDUSTRIE -- COMMERCE

ETC., ETC., ETC.

TOME SECOND

BRUXELLES

A. BIELEVELD, ÉDITEUR

66, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, 66

1925

*Noufrin
Castrum.*

